

SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES DU RHONE

**ASSEMBLEE GENERALE
DU COMITE SYNDICAL
DU 20 JUIN 2023**

PROCES VERBAL

DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU COMITE SYNDICAL

Le 20 juin 2023, le Comité du Syndicat Départemental d'Energies du Rhône s'est réuni à l'initiative de Malik HECHAÏCHI, Président du Syndicat, au Domaine des Communes à Anse :

COMMUNE	TITULAIRES	Présent	Représenté par le suppléant	Représenté par pouvoir	Absent	SUPPLEANTS	Présent en représentation du Titulaire
AFFOUX	Thierry BEAUX	1				Sophie CHASSAGNEL	
AIGUEPERSE	Jean-François ALEXANDRE				1	Cédric JOMAIN	
ALIX	Pascal LEBRUN	1				Fabien DUPIN	
AMBERIEUX D'AZERGUES	Nathalie FAYE	1				Jean-François BRENNER	
AMPLEPUIIS	Thierry THOLIN				1	Lydie AUGAY	
AMPUIS	Olivier PASCUAL				1	Richard BONNEFOUX	
ANCY	Thomas DUTOUR				1	Charlotte MESTRE	
ANSE	Xavier FELIX				1	Luc FERJULE	
ARBRESLE (L')	Gilles PEYRICHOU	1				Fabrice MUSCEDERE	
ARDILLATS (LES)	Jean-Paul CIMETIERE	1				Hervé MACHEREZ	
ARNAS	Daniel DEMARE	1				Philippe JAMEY	
AVEIZE	Jean-Yves BLANCHARD				1	Frédéric RIVOIRE	
AZOLETTE	Jean-François MORTAMET	1				Nicole BRIDAY	
BAGNOLS	Thierry TRONCY	1				Patrick LEGRAIN	
BEAUJEU	Sylvain SOTTON	1				Gérard CHEMARIN	
BEAUVALLON	Florian DELERIS				1	Philippe MERLANCHON	
BELLEVILLE EN BEAUJOLAIS	Malik HECHAÏCHI	1				Thierry DUBREUIL	
	Alain MOUGIN				1		
BELMONT	Dejan STAMENKOVIC				1	Bertrand MARION	
BESSENEY	Bernard PINET	1				Karim NAILI	
BIBOST	Frédéric BONNARD				1	Jean-Philippe CHAUX	
BLACE	Fabrice LONGEFAY	1				Laurent CARVAT	
BREUIL (LE)	Emmanuel MOYNE				1	Christophe SUBRIN	
BRINDAS	Bertrand DUPRÉ				1	Bernard BALESTIÉ	
BRULLIOLES	Alain FRANÇON	1				Jean-Paul GOULEME	
BRUSSIEU	Serge RUIZ				1	Jean-Christophe DUSSUD	
BULLY	Jean-Yves PERRET	1				Jean-François CHEVALIER	
CENVES	Gérard LAROCLETTE				1	Dominique RAYMOND	
CERCIE	Christophe CLAUZEL				1	Stéphane CARÈME	
CHABANIÈRE	Jean-Pierre CID				1	Yoann VINDRY	
CHAMBOST ALLIERES	Vincent CORGIER				1	Sylvain DUMORD	
CHAMBOST LONGESSAIGNE	Richard SOULARD				1	Raphaëlle RABILLON	
CHAMELET	Alain CHAMBRU				1	Pierre CALA	
CHAPELLE S/ COISE (LA)	Baptiste BORDET				1	Guy JACOUD	
CHAPONNAY	Nicolas VARIGNY				1	Nathalie BARBA	
CHARENTAY	Ludovic VENET		1			Fabienne LAMOTTE	1
CHARNAY	Guy BONAMY				1	Jean-François DECHERF	
CHATILLON D'AZERGUES	Pierre Yves LANGE				1	Michèle JARRIGE	
CHAUSSAN	Alain ROLLAND	1				Laurence RABOISSON-CROUPI	
CHAZAY D'AZERGUES	Jean-Pierre DEBIESSÉ			1		Albert SZOSTEK	
CHENAS	jacques DUCHET				1	Henry BAILLY	
CHENELETTE	Geneviève AYMARD				1	Jonathan HAMMOUN	
CHERES (LES)	Jean-Marc DUMONTET	1				Pascal BENOIT	
CHESSY LES MINES	Jean-Noël BERERD				1	Vincent BRAVO	
CHEVINAY	Frédéric PAULOIS	1				Yoan LEVITE	
CHIROUBLES	Laurent MORIN				1	Gontran BODESCOT	
CIVRIEUX D'AZERGUES	Loïc BOUCHARD	1				Jean-Pierre LIOBARD	
CLAVEISOLLES	Dominique DESPRAS				1	Sébastien LAVAL	
COGNY	Benjamin MOUTET	1				Rémi AURION	
COISE	Pascal MURIGNEUX	1				Pierre-Emmanuel GRANGE	
COLOMBIER SAUGNIEU	Georges VISCOGLIOSI	1				Arnaud CORDIER	

COMMUNE	TITULAIRES	Présent	Représenté par le suppléant	Représenté par pouvoir	Absent	SUPPLEANTS	Présent en représentation du Titulaire
CONDRIEU	Yves RACHEDI			1		Youri LAROCHE	
CORCELLES	Jean-François DURAND	1				Jean-Paul LAFOND	
COURS	Bernard KRAEUTLER				1	Bernard BOURELIER	
COURZIEU	Renaud JASNOWSKI				1	Daniel BADOIL	
CUBLIZE	Hervé LAURENT				1	Olivier MAIRE	
DENICE	Didier HERBAUT				1	Jean-François ROCHE	
DEUX GROSNES	Daniel CALLOT				1	Michel JANDARD	
DIEME	Maurice CHERMETTE				1	Véronique SARCIRON	
DOMMARTIN	Jean-Louis BERRAT	1				Clément DUCARRE	
DRACE	Sylvie JOSUÉ	1				Caroline BASSET	
DUERNE	Anthony CUNHA				1	Marie-Line BALMONT	
ECHALAS	François DAROUX	1				Denis NOVE-JOSSERAND	
EMERINGES	Jean-Michel RUET				1	Laurent LASSARAT	
EVEUX	Pierre MELLINGER	1				Pascal BEAUVÉRIE	
FLEURIE	Jean-Paul DUCHARME				1	Frédéric MIGUET	
FLEURIEUX S/ L'ARBRESLE	Aymeric GIRARDON	1				Caroline BENOIT-GONIN	
FRONTENAS	Joël CRIONAY	1				Gille CODIS	
GENAS	Hervé CHAMPEAU	1				Bertrand BOURDET	
	Laurence JURKIEWIEZ	1					
	Jacques COLLET	1					
GLEIZE	Bernard JAMBON	1				Catherine REBAUD	
	Pierre BAKALIAN			1			
GRANDRIS	Olivier GUYOMAR				1	Guillaume LECANU	
GREZIEU LA VARENNE	Nadine MAZZA	1				Hugues JEANTET	
GREZIEU LE MARCHE	Yannis HODOUL	1				Samuel JUBAN	
HAIES (LES)	Bruno GRAPOTTE	1				Frédéric MICHAUD	
HALLES (LES)	Madame le Maire				1	Loïc SIMON	
HAUTE RIVOIRE	Sylvain MOULIN	1				Nicolas MURE	
JONS	Isabelle LE GREN	1				Loïc BELIN	
JOUX	Jonathan CHIRAT	1				Jean-Pierre LAFAY	
JULIENAS	Eric JORCIN				1	Christian AUDRAS	
JULLIE	Daniel LAPLACE				1	Noé CHAMPION	
LACENAS	Laurent VILGICQUEL				1	Jean-François GRIZARD	
LACHASSAGNE	Murielle SOLERTI	1				Geneviève BETTWY	
LAMURE SUR AZERGUES	Patrice RUBAUD				1	Bernard ROSSIER	
LANCIE	Gilles ASSANT	1				Jacky MENICHON	
LANTIGNIE	Gérard AUGAY	1				Valérie BEAUMONT	
LARAJASSE	Patrick CHILLET				1	Jean-Marc BRUYAS	
LEGNY	Véronique FRANCESCHI		1			Laurent AULAS	1
LENTILLY	Thierry MAGNOLI	1				Yann FRACHISSE	
LETRA	Laurent NANCY				1	Patrice RIVIER	
LIMAS	Jean-Christophe WADBLED	1				Daniel BRAYER	
LOIRE SUR RHONE	Pascal GALAMAND	1				Nathalie JOURNOUD	
LONGES	Sylvain RIVORY	1				Pierre BOIRON	
LONGESSAIGNE	Alain CHAUSSENDE	1				Philippe TRESSERE	
LOZANNE	Christian GALLET			1		Gérard LAGRESLE	
LUCENAY	Valérie DUGELAY			1		Jean-Yves FAYET	
MARCHAMPT	Laurent BRUN	1				Dominique VITTAUT	
MARCILLY D'AZERGUES	Frédéric BLANCHON				1	Georges SICILIANO	
MARCY SUR ANSE	Jacques MONTOLOY				1	Roland GENET	
MARENNES	Jean-Luc SAUZE			1		Gérald COSTE	
MEAUX LA MONTAGNE	Françoise PASCAL				1	Véronique MURAT	
MESSIMY	Philippe REYMOND				1	Michel GAUJAC	
MEYS	Pierre-Paul FAURE				1	Frédéric TRUC	
MOIRE	Jean-Daniel RONGIERES		1			Dominique BABAUD	1
MONTAGNY	Corinne JEANJEAN				1	Claude MEUNIER	
MONTMELAS ST SORLIN	Denis LOUVET	1				Thierry BOURRELIER	
MONTROMANT	André CHATELARD	1				Stéphane LE DORE	
MONTROTIER	Michel GOUGET	1				Bernard BOUCHET	
MORANCE	Lucien POURCHOUX				1	Hervé MERCIER	
MORNANT	Patrick BERRET	1				Jean-François FRONTOBERT	
ODENAS	Michel TRICHARD				1	Julien RUET	
ORLIENAS	Vincent LECOCCQ				1	Florence AUDON	

COMMUNE	TITULAIRES	Présent	Représenté par le suppléant	Représenté par pouvoir	Absent	SUPPLEANTS	Présent en représentation du Titulaire
PERREON (LE)	Daniel JACQUET	1				Gérard TACHON	
POLLIGNAY	Benjamin METELLY				1	Patrick MARCHAND	
POMEYS	Monsieur le Maire (Jean-Pierre GOUTAGNY)				1	Didier LUXEMBOURGER	
POMMIERS	Fabrice FUTIN	1				Frédéric GAUDIN	
PORTE DES PIERRES DORÉES	Bernard GUYENNON	1				Franck BALANDRAS	
POULE LES ECHARMEAUX	Jean-Marc DESMONCEAUX	1				Denis DABONOT	
PROPIERES	Patrick VULLO	1				Séverine BOTTERON	
PUSIGNAN	Patrick BOUSQUET	1				Nicolas BECHDOLFF	
QUINCIE EN BEAUJOLAIS	Gérard DESCOMBES				1	Cédric VAILLANT	
RANCHAL	Michel LAGOUTTE	1				Bernard DUCROS	
REGNIE DURETTE	Georges MONTEL	1				Adrien PERRON	
RIVERIE	Roseline Sylvia SPAGNOLO				1	Bruno FEUILLOY	
RIVOLET	Joëlle RUBENS				1	Didier COMBIER	
RONNO	Pascal TATY				1	Michel PONTILLE	
RONTALON	Jean-Yves BOUCHUT	1				Sébastien GUTTON	
SAIN BEL	Yvan MOLLARD	1				Rabah BENKHETACHE	
SALLES ARBUISSONNAS	Pascal RAMPON				1	Frédéric MORAND	
SARCEY	Olivier LAROCHE	1				Daniel MULATON	
SAUVAGES (LES)	Annick LAFAY	1				Laurent BAUD	
SAVIGNY	Christian MARTINON				1	Isabelle SEEMANN	
SEREZIN DU RHONE	Jules JOASSARD	1				Stéphane FAURE	
SIMANDRES	Thierry GAT	1				Nathalie PANSIOT	
SOUCIEU EN JARREST	Frédéric LOGEZ				1	Daniel ABAD	
SOURCIEUX LES MINES	Cédric PINCANON				1	Christian MONTCHARMONT	
SOUZY	Daniel MURE			1		Patrick VOLAY	
ST ANDRE LA COTE	Marc COSTE				1	Roger REYNARD	
ST APPOLINAIRE	Didier LACROIX	1				Claude MUNCH	
ST BONNET DE MURE	Jean-Marc JOVET	1				Vincent LIEVRE	
ST BONNET DES BRUYERES	Martine CARTILLIER				1	Yves CHARNAY	
ST BONNET LE TRONCY	Emmanuel BUSCHI	1				Jean-Philippe GINET	
ST CLEMENT DE VERS	Jean-Paul BALLOT	1				Patrick LARY	
ST CLEMENT LES PLACES	Gilbert BLEIN	1				Daniel FOL	
ST CLEMENT SOUS VALSONNE	Aurélien JANCENELLE				1	Pascaline RIVIERE	
ST CYR LE CHATOUX	Sylvain ROSSIGNOL				1	Johan LARRAS	
ST CYR SUR LE RHONE	Gilbert VAUDAINE				1	Stéphane RECORS	
ST DIDIER SUR BEAUJEU	Jean-Marc OSTLER	1				Pascal FAIVRE	
ST ETIENNE DES OULLIERES	Gérald DAVAL				1	Nathalie DUMAS	
ST ETIENNE LA VARENNE	Robert FARGEOT				1	Bruno FERRANT	
ST FORGEUX	Michel GIRERD	1				Gilles PUPIER	
ST GENIS L'ARGENTIERE	Gilbert MOSNIER		1			Joseph VOLAY	1
ST GEORGES DE RENEINS	Bernard GROSBOST	1				Christian DUGELAY	
ST GERMAIN NUELLES	Gérard PEILLON	1				Xavier RUEDIN	
ST IGNY DE VERS	Karim FARSI		1			Jean-Yves PHILIBERT	1
ST JEAN DES VIGNES	Eric DUTRIEVOZ				1	Guy FRACHE	
ST JEAN LA BUSSIERE	Jean COUTURIER				1	Christophe DEPORTE	
ST JULIEN	Jean-Pierre BANDURSKI	1				Eric CASATI	
ST JULIEN SUR BIBOST	Cédric BLANC	1				Alain FARJOT	
ST JUST D'AVRAY	Stéphane CORGIER	1				Romain MAYNARD	
ST LAGER	Jean-Paul VARICHON		1			Pascal TISSOT	1
ST LAURENT D'AGNY	Gilles FLEURY		1			Fabien BREUZIN	1
ST LAURENT DE CHAMOUSSET	Yvan SIMON	1				Roger MAZARD	
ST LAURENT DE MURE	Jean-David ATHENOL	1				Julien FARDEL BRIOT	
ST MARCEL L'ECLAIRE	Maurice DURDILLY	1				Serge GRACIA	
ST MARTIN EN HAUT	Bruno FAYOLLE	1				Jérôme SANGOUARD	
ST NIZIER D'AZERGUES	Grégory PEGUY				1	Dominiqgue MARTINS	
ST PIERRE DE CHANDIEU	Raphaël IBANEZ				1	Robert LEROY	
ST PIERRE LA PALUD	Klaus SCHOHE	1				Cyril BOYAULT	
ST ROMAIN DE POPEY	Jean-Michel COQUARD				1	Bruno BISSUEL	
ST ROMAIN EN GAL	Alain GERBAUD			1		Robert GELAS	
ST ROMAIN EN GIER	Roger SIMON				1	Cédric BELMONT	
ST SYMPHORIEN SUR COISE	Agnès GRANGE	1				Matthieu PAÏSSE	
ST VERAND	Jean-Jacques CORBIGNOT	1				Joël MORAND	
ST VINCENT DE REINS	Jean-Yves DURNERIN	1				Laurent NONY	

COMMUNE	TITULAIRES	Présent	Représenté par le suppléant	Représenté par pouvoir	Absent	SUPPLEANTS	Présent en représentation du Titulaire
STE CATHERINE	Lucien DERFEUILLE				1	Ghislaine DIDIER	
STE COLOMBE	Yves DELORME				1	Marc DELEIGUE	
STE CONSORCE	Emmanuel VINCENT				1	Bertrand GAULÉ	
STE FOY L'ARGENTIERE	Fabrice VENET				1	Olivier VIALON	
STE PAULE	Didier ROQUECAVE	1				Pascal MARGAND	
TALUYERS	Marc MIOTTO				1	Laurent NAULIN	
TAPONAS	Gérard CIMETIERE				1	Laurent MICHEAU	
TARARE	Bruno PEYLACHON			1		Alain PERONNET	
	Marcel COTTON				1		
	Philippe TRIOMPHE	1					
TERNAND	Philippe PEYROT	1				Michel LAHAIRE	
THEIZE	Bernard BOURBON	1				Vincent LAVERRIERE	
THIZY LES BOURGS	Pascal VIGNON	1				Bernard PEILLON	
THURINS	Noël FAURE	1				Philippe GROSSIORD	
TOUSSIEU	Florian MERCIER	1				Claude HUMBERT	
TREVES	Erik CHAPELLE				1	Christophe LACHAUD	
TUPIN SEMONS	Daniel JAMET	1				Jean DEGACHE	
VAL D'OINGT	Jean-Yves GRANDCLEMENT	1				Pascal PAPILLON	
VALSONNE	Georges DUMAS				1	Jean-Yves ROSSET	
VAUGNERAY	Sandrine ARNAUD	1				Christian NEUVILLE	
VAUX EN BEAUJOLAIS	Jean-Charles PERRIN				1	Alain ARNAUD	
VAUXRENARD	Sixte DENUELLE				1	Cyril POURREYRON	
VERNAY	Philippe PERRET				1	Pascal SIMONET	
VILLE S/ JARNIOUX	Gaëtan LIEVRE				1	Pascal LAURENT	
VILLECHENEVE	Cédric MOREL				1	Claude SARCEY	
VILLEFRANCHE S/SAONE	Didier MOULIN	1				Aloïs HAMM	
	Isabelle GAVEL				1	Béatrice BERTHOUX	
	Alexandre PORTIER				1		
	Pascale REYNAUD	1					
	Olivier MANDON				1		
VILLIE MORGON	Olivier PASCAL	1				Olivier HÉMET	
VINDRY SUR TURDINE	Alain GERBERON		1			Jean-Robert LAGOUTTE	1
YZERON	Olivier AIGLON	1				Fabrice FOURDIN	
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'EST LYONNAIS	Thierry DUBUIS	1				Sandrine AUQUIER	
	Jack CHEVALIER			1		Françoise BERGAME	
COMMUNAUTE DE COMMUNES SAÔNE BEAUJOLAIS	Jérémy THIEN		1			Daniel FAYARD	1
	Didier JAFFRE		1			René THEVENON	1
TOTAL		100	10	10	94		10

10 POUVOIRS
Jean-Pierre DEBIESSE (Chazay d'Azergues) représenté par Pascal LEBRUN (Alix)
Yves RACHEDI (Condrieu) représenté par Daniel JAMET (Tupin et Semons)
Pierre BAKALIAN (Gleizé) représenté par Bernard JAMBON (Gleizé)
Christian GALLET (Lozanne) représenté par Loïc BOUCHARD (Civrieux d'Azergues)
Valérie DUGELAY (Lucenay) représentée par Annick LAFAY (Les Sauvages)
Jean-Luc SAUZE (Marennnes) représenté par Jules JOASSARD (Sérézín-du-Rhône)
Daniel MURE (Souzy) représenté par Bernard PINET (Bessenay)
Alain GERBAUD (Saint-Romain-en-Gal) représenté par Malik HECHAÏCHI (Belleville-en-Beaujolais)
Bruno PEYLACHON (Tarare) représenté par Michel GOUGET (Montrottier)
Jack CHEVALIER (CCEL) représenté par Thierry DUBUIS (CCEL)

Sur un effectif global de 214 délégués titulaires en exercice

Secrétaire de séance : Bernard GROSPOST (Saint-Georges-de-Reneins)

12 personnes assistaient également à la réunion :

Frédéric MICHAUD (Suppléant de Les Haies)
Nathalie JOURNOUD (Suppléante de Loire-sur-Rhône)
Pierre BOIRON (Suppléant de Longes)
Dominique VITTAUT (Suppléant de Marchampt)
Bernard BOUCHET (Suppléant de Montrottier)
Franck BALANDRAS (Suppléant de Porte-des-Pierres-Dorées)
Denis DABONOT (Suppléant de Poule-les-Echarmeaux)
Patrick LARY (Suppléant de Saint-Clément-de-Vers)
Daniel FOL (Suppléant de Saint-Clément-les-Places)
Gilles PUIER (Suppléant de Saint-Forgeux)
Roger MAZARD (Suppléant de Saint-Laurent-de-Chamousset)
Jean DEGACHE (Suppléant de Tupin-Semons)

Pour les services du SYDER, étaient présents :

Mme CHASSAING, Assistante de direction
Mmes COLAS et PHALIPPON, Service Finances et RH
M. BATS, Service des affaires juridiques et assemblées
Mmes BLOT et PETIT, Service Communication
M. KERNEÏS, Responsable Gouvernance et stratégie énergétique territoriale, Concessions et achats d'énergies
MM. DESREUMAUX, SOUBRILLARD, POULARD, BATIT, BEAUPELLET, BEGGUI, BERLAND, CHESA, DEBBAH, FLORIN, FRAISSE, JACOBELLI, LACHIZE, LACOUR, LACROIX, LE LOUET, MOLITOR, SOUL, Service Technique
MM. BONARDI, FLORES, LE BARS, PEREYRON, Service Energies
Mmes GUILLOT, SIMEANT, VIANNAY et WESSE, Assistantes administratives

ORDRE DU JOUR

POINTS GENERAUX

Rapport d'activités du Président
Désignation du secrétaire de séance
Approbation du procès-verbal du comité du 3 avril 2023

POINTS D'INFORMATION

Prix de l'électricité
Commission Concessions Electricité et Gaz

POINTS BUDGETAIRES ET FINANCIERS

Budget principal – Affectation des résultats 2022
Budget principal – Approbation de la décision modificative n° 1
Budget autonome Régie SYDER chaleur – Affectation des résultats 2022
Budget autonome Régie SYDER chaleur – Approbation de la décision modificative n° 1
Budget annexe Photovoltaïque – Affectation des résultats 2022
Budget annexe Photovoltaïque – Approbation de la décision modificative n° 1
Point à deux ans sur les préconisations du Rapport définitif de la Chambre régionale des comptes Exercices 2014 à 2019
Convention de reversement de subvention (Région) Les Haies – éclairage public
Protocole d'accord transactionnel entre le SYDER - Entreprise RAMPA - Société ACERE Travaux d'enfouissement sur la commune de THURINS
Convention de participation au financement des 13^e Rencontres Nationales des TEPOS
Autorisation d'utilisation d'un véhicule de service avec remisage à domicile pour le Président

COMPETENCE CHALEUR

Transfert au SYDER de la compétence optionnelle « Production et distribution publique de chaleur et de froid » de la commune de JULLIE

COMPETENCE IRVE

Transfert au SYDER de la compétence optionnelle « Infrastructures de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables » de la commune de PORTE DES PIERRES DORÉES

PHOTOVOLTAÏQUE

Approbation de la convention de partenariat avec l'association Centrales villageoises et les sociétés citoyennes de production d'énergie renouvelable du Rhône

ORGANISATION DU SYNDICAT

Organisation du comité syndical du 19 septembre 2023

QUESTIONS DIVERSES

RELEVÉ DES DÉBATS

RAPPORT D'ACTIVITÉS DU PRÉSIDENT

« Mesdames, Messieurs, Chers Collègues,

Je vous remercie de votre présence et vous présente les excuses de Alain GERBERON, Vice-président.

Depuis le comité du 3 avril dernier, j'ai mené diverses activités et réunions dans le cadre de mes fonctions de Président du SYDER :

TRANSITION ENVIRONNEMENTALE

Dans le cadre de la création de la société « Solaire du Rhône » issue de l'AMI Puissance, plusieurs réunions de travail ont eu lieu avec les entreprises du groupement retenu, les élus référents SYDER et les services du SYDER concernés.

Dans le cadre de notre partenariat avec l'Université Lyon 1, j'ai participé à une rencontre de présentation de la chaire européenne « Construire les territoires de demain » et à la visite des laboratoires de l'université Lyon 1. M'ont accompagné à cette journée, les Vice-présidents Pascale REYNAUD et Jules JOASSARD.

Plusieurs réunions de travail ont eu lieu avec AURA-EE et l'association des Centrales Villageoises pour l'élaboration du projet de convention de partenariat qui va vous être présenté ce soir.

J'ai participé au Conseil d'Administration de la SEM SOLEIL.

J'ai assisté, avec Marie-Laure BLOT et Hervé KERNEÏS, aux Assises Européennes de la Transition Énergétique.

Le SYDER a participé aux Rendez-vous pro des économies d'énergie organisés par l'Agence éco et Vienne Condrieu Agglomération. Cette journée a permis aux artisans, chefs d'entreprises ou agriculteurs de rencontrer les acteurs de la transition énergétique et trouver des financements pour leurs projets durables.

ENEDIS / GRDF

Dans le cadre des négociations du contrat de concession Gaz, j'ai rencontré et échangé à deux reprises avec Frédéric MARTIN, Directeur Général Adjoint de GRDF.

J'ai également rencontré à deux reprises Patrick LYONNET, Directeur Régional d'ENEDIS dans le cadre des négociations pour le contrat de concession Electricité.

INSTANCES DU SYDER

Dans le cadre des instances du SYDER, j'ai présidé plusieurs réunions :

- Plusieurs commissions des Vice-présidents lors desquelles nous avons travaillé sur les sujets d'actualité du SYDER (finances, IRVE, travaux, démarche performancielle, préparation du comité de ce soir...).
- Un conseil d'exploitation de la Régie SYDER Chaleur pour valider les documents budgétaires qui vont vous être soumis au vote ce soir, et faire un point sur les dossiers en cours.
- Deux réunions du Bureau syndical lors desquelles les délibérations suivantes ont été approuvées à l'unanimité :
 - Convention 2023 du Comité social de la Métropole lyonnaise, des collectivités territoriales et établissements publics
 - Transformation d'un poste et création d'un poste d'Attaché territorial

- Présentation du rapport de contrôle de concession Electricité 2021
- Présentation du rapport de contrôle de concession Gaz 2021

RELATIONS EXTERIEURES

J'ai été sollicité par plusieurs médias pour des interviews sur les sujets d'actualité comme le contrat de concession Electricité, l'AMI photovoltaïque, mais également sur l'achat d'Electricité.

J'ai participé à plusieurs réunions à la FNCCR à Paris (Conseil d'Orientation des AODE, Conseil d'Administration, etc...).

J'ai rencontré Xavier DUGOIN, Président du Syndicat de Gestion de l'Energie Orge-Yvette-Seine (SMOYS) pour évoquer le fonctionnement de nos syndicats respectifs et pour les accompagner dans la mise en œuvre d'actions similaires au SYDER (éclairage, PV, négociation concession, IRVE, etc.).

J'ai rencontré différents partenaires dans le cadre des missions du SYDER : Christophe MAYEN, nouveau Directeur Région Est et Grand Sud de BOUYGUES Energies&Services, Carlos MESIAS, Président de WATTEOS, Eric RONDOLAT, CEO Monde de SIGNIFY.

RELATION AVEC LES COLLECTIVITES

J'ai rencontré Claire PEIGNÉ, Présidente de l'AMF Rhône et Pierre-Jean ZANNETTACCI, Président de la CCPA pour aborder le sujet de l'achat d'électricité suite aux différents articles parus dans le Progrès. De la même manière, j'ai eu plusieurs échanges avec de nombreux maires et élus du territoire sur ce sujet.

RESSOURCES HUMAINES

Dans le cadre des différents recrutements en cours, j'ai fait plusieurs entretiens pour les postes de : DGS, Responsable des affaires juridiques et assemblées et chargés de travaux.

Et dernièrement, de nouveaux collaborateurs ont intégré le SYDER :

- Le 7 avril, Michel LAO en tant que stagiaire au service informatique ;
- Le 28 avril, Julien HAHN en tant que Responsable Administratif et financier ; (absent)
- Le 10 mai, Maxime LACOUR en tant que Chargé de travaux ;
- Le 12 juin, Alix JACOBELLI en tant que Chargé d'affaires ;
- Le 19 juin, Emma WESSE en tant qu'assistante administrative.

Je vous remercie de votre attention. »

Je vous propose maintenant de procéder à la désignation du secrétaire de séance.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Malik HECHAÏCHI propose de procéder à la désignation du secrétaire de séance.

Bernard GROSOST, délégué titulaire de la commune de Saint-Georges-de-Reneins, se porte candidat.

Malik HECHAÏCHI consulte l'assemblée sur cette candidature.

Personne ne s'opposant à cette désignation, Bernard GROSOST est désigné secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU COMITE DU 3 AVRIL 2023

Malik HECHAÏCHI demande à l'assemblée si le procès-verbal de la séance du 3 janvier 2023 appelle des observations.

Aucun délégué ne se manifestant pour prendre la parole, le Président soumet ce procès-verbal au vote.

Nombre de délégués en exercice :	214
Nombre de votants :	120
Nombre de voix pour :	120
Nombre de voix contre :	0
Nombre d'abstention :	0

Le comité syndical, à l'unanimité, approuve le procès-verbal du Comité du 3 avril 2023.

POINTS D'INFORMATION

- Prix de l'électricité

Le Président du SYDER a souhaité faire un point sur le groupement d'achat d'électricité porté par le SYDER.

- Commission concessions Electricité et Gaz

Le Président rappelle que le SYDER est toujours en cours de négociations actuellement en vue du renouvellement du contrat de concession de la distribution publique d'électricité, et du contrat de concession de la distribution publique de gaz.

Compte tenu de l'ampleur des enjeux patrimoniaux, comptables et financiers de ces négociations pour l'avenir de la distribution publique d'électricité et de gaz sur le territoire de la concession du SYDER, le Président propose de modifier la liste des délégués titulaires siégeant à la commission « Négociation des nouveaux contrats des concessions Electricité et Gaz » créée en 2020 comme prévu à l'article 5.2 « création de commissions spécifiques » du règlement intérieur.

Cette commission serait désormais constituée :

- De l'exécutif du SYDER : Président et 9 Vice-présidents
- Des délégués siégeant au Bureau syndical : 12 personnes
- De délégués volontaires siégeant au Comité syndical : 10 personnes

Un appel à candidatures est lancé auprès des membres du comité syndical souhaitant intégrer cette commission.

POINTS BUDGETAIRES ET FINANCIERS

- Budget principal – Affectation des résultats 2022

Didier MOULIN, Vice-président aux Finances appelle les membres du Comité à procéder à l'affectation des résultats de l'exercice 2022, issus du compte administratif du budget principal qui sont les suivants :

Constatant que le compte administratif 2022 fait apparaître :

- Des restes à réaliser

RESULTAT 2022	DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
Investissement	106 878,12 €	119 596,00 €	12 717,88 €
Total des restes à réaliser	106 878,12 €	119 596,00 €	12 717,88 €

- Un excédent de fonctionnement de 18 592 270,30 €

Affectation de résultat de fonctionnement de l'exercice

➤ Résultat de l'exercice 2022	+ 17 073 319,26 €
➤ Résultats antérieurs reportés 2021	+ 1 518 951,04 €
➤ Résultat à affecter	+ 18 592 270,30 €

Solde d'exécution d'investissement :

➤ Résultat de l'exercice 2022	9 377 588,98 €
➤ Résultats antérieurs reportés 2021	- 5 005 023,26 €
➤ Solde d'exécution d'investissement reporté	+ 4 372 565,72 €

Il est proposé au Comité syndical de soumettre au vote l'affectation du résultat de fonctionnement de l'année 2022, comme présenté :

⇒ **Approuve l'affectation du résultat de l'année 2022 comme suit :**

➤ Affectation en réserves R 1068 en investissement	9 554 684,23 €
➤ Report en fonctionnement R 002	9 037 586,07 €
➤ Résultat d'exécution d'investissement reporté R 001	4 372 565,72 €

⇒ **Dit que les écritures correspondantes seront inscrites au budget 2023 du budget principal ;**

⇒ **Constata que les montants des restes à réaliser en section d'investissement, en dépenses, tels que présentés ci-dessus présentent un solde positif de 12 717,88 €**

Personne ne souhaitant prendre la parole, Didier MOULIN procède au vote. Les résultats suivants sont proclamés :

Nombre de délégués en exercice :	214
Nombre de votants :	120
Nombre de voix pour :	120
Nombre de voix contre :	0
Nombre d'abstention :	0

Le comité syndical, à l'unanimité, décide d'affecter les résultats de l'exercice 2022 du budget principal conformément à la proposition présentée.

- Budget principal - Approbation de la décision modificative n° 1

Didier MOULIN, Vice-président aux finances donne lecture à l'assemblée du projet de décision modificative n°1 du budget principal, établi selon les modalités de l'instruction budgétaire et comptable M57.

Il est nécessaire de procéder aux modifications de crédits telles que figurant dans le tableau ci-après pour équilibrer le budget principal suite à la reprise des résultats 2022, des reports, et des opérations financières et comptables nécessaires. La présente décision modificative N°1 a essentiellement pour objet d'équilibrer les opérations de fonctionnement et d'investissement.

SECTION FONCTIONNEMENT					
Chapitre	Dépenses	Montant	Chapitre	Recettes	Montant
011	Charges à caractère général	- 10 000,00 €	78	Reprise sur provision	44 031 224,00 €
67	Charges exceptionnelles	44 041 224,00 €	002	Résultat de fonctionnement	9 037 586,07 €
023	Virement à la section d'investissement	9 037 586,07 €			
	TOTAL	53 068 810,07 €		TOTAL	53 068 810,07 €
SECTION INVESTISSEMENT					
Chapitre	Dépenses	Montant	Chapitre	Recettes	Montant
13	Subvention investissement	7 500,00 €	10	Dotations, fds divers et réserves	9 554 684,23 €
20	Etudes	90 000,00 €	021	Virement de la section de fonctionnement	9 037 586,07 €
23	Immos en cours	22 880 053,90 €	001	Résultat investissement	4 372 565,72 €
RAR 20	Etudes	3 360,00 €			
RAR 21	Immobilisations corporelles	3 186,12 €			
RAR 23	Immobilisations en cours	100 332,00 €	RAR 13	Subvention	119 596,00 €
	TOTAL	23 084 432,02 €		TOTAL	23 084 432,02 €

Personne ne souhaitant prendre la parole, Didier MOULIN procède au vote. Les résultats suivants sont proclamés :

Nombre de délégués en exercice :	214
Nombre de votants :	120
Nombre de voix pour :	120
Nombre de voix contre :	0
Nombre d'abstention :	0

Le comité syndical, à l'unanimité,

⇒ **Constata que la décision modificative n°1 du budget principal 2023 s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur soit :**

- En section de fonctionnement à hauteur de **53 068 810,07 €**
- En section d'investissement à hauteur de **23 084 432,02 €**

⇒ **Reconnait la sincérité des crédits inscrits en dépenses et en recettes,**

⇒ **Vote les crédits au niveau des chapitres en section d'investissement et de fonctionnement sans spécialiser aucun article.**

- Budget autonome SYDER Chaleur - Affectation des résultats 2022

Michel GOUGET, Vice-président aux développement des énergies renouvelables appelle les membres du Comité à procéder à l'affectation des résultats de l'exercice 2022, issus du compte administratif du budget autonome de la régie « SYDER Chaleur », qui sont les suivants :

Constatant que le compte administratif 2022 fait apparaître :

- Des restes à réaliser

RESTES A REALISER 2022	DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
Investissement	181 051,77 €	272 828,00 €	91 776,43 €
Total des restes à réaliser	181 051,77 €	272 828,00 €	91 776,43 €

- Un excédent de fonctionnement de 184 697,25 €

Affectation de résultat de fonctionnement de l'exercice

➤ Résultat de l'exercice 2022	+ 236 017,58 €
➤ Résultats antérieurs reportés 2021	- 51 320,33 €
➤ Résultat à affecter	+ 184 697,25 €

Solde d'exécution d'investissement :

➤ Résultat de l'exercice 2022	3 034 353,41 €
➤ Résultats antérieurs reportés 2021	392 421,80 €
➤ Solde d'exécution d'investissement reporté	+ 3 426 775,21 €

Il est proposé au Comité syndical de soumettre au vote l'affectation du résultat de fonctionnement de l'année 2022, comme présenté :

⇒ **Approuve l'affectation du résultat de l'année 2022 comme suit :**

➤ Affectation en réserves R 1068 en investissement	150 000,00 €
➤ Report en fonctionnement R 002	34 697,25 €
➤ Résultat d'exécution d'investissement reporté R 001	3 426 775,21 €

⇒ **Dit que les écritures correspondantes seront inscrites au budget 2023 du budget autonome SYDER Chaleur,**

⇒ **Constate que les montants des restes à réaliser en section d'investissement, en dépenses, tels que présentés ci-dessus présentent un solde positif de 91 776,43 €**

Personne ne souhaitant prendre la parole, Michel GOUGET procède au vote. Les résultats suivants sont proclamés :

Nombre de délégués en exercice :	214
Nombre de votants :	120
Nombre de voix pour :	120
Nombre de voix contre :	0
Nombre d'abstention :	0

Le comité syndical, à l'unanimité, décide d'affecter les résultats de l'exercice 2022 du budget autonome de la régie « SYDER Chaleur » conformément à la proposition présentée.

- Budget autonome de la régie SYDER Chaleur : Approbation de la décision modificative n° 1

Michel GOUGET, Vice-président aux développements des énergies renouvelables donne lecture à l'assemblée du projet de décision modificative n°1 du budget autonome de la Régie SYDER Chaleur, établi selon les modalités de l'instruction budgétaire et comptable M4.

Il est nécessaire de procéder aux modifications de crédits telles que figurant dans le tableau ci-après pour équilibrer le budget de la Régie SYDER CHALEUR suite à la reprise des résultats 2022, des reports, et des opérations financières et comptables nécessaires. La présente décision modificative N°1 a essentiellement pour objet d'équilibrer les opérations de fonctionnement et d'investissement.

SECTION FONCTIONNEMENT					
Chapitre	Dépenses	Montant	Chapitre	Recettes	Montant
011	Charges à caractère général	29 697,25 €	002	Résultat de fonctionnement reporté	34 697,25 €
66	Charges Financières	5 000,00 €			
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	15 000,00 €			
023	Virement à la section d'investissement	- 15 000,00 €			
	TOTAL	34 697,25 €		TOTAL	34 697,25 €

SECTION INVESTISSEMENT					
Chapitre	Dépenses	Montant	Chapitre	Recettes	Montant
13	Subventions d'investissement	4 000,00 €	10	Dotations, fonds divers et réserves	150 000,00 €
20	Immobilisations incorporelles	180 000,00 €	13	Subventions d'investissement	- 4 000,00 €
23	Immobilisations en cours	1 230 551,64 €	16	Emprunts	- 2 250 000,00 €
			021	Virement de la section de fonctionnement	- 15 000,00 €
RAR 20	Immobilisations incorporelles	3 121,25 €	001	Résultat d'investissement reporté	3 426 775,21 €
			040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	15 000,00 €
RAR 23	Immobilisations en cours	177 930,52 €	RAR 13	Subventions d'investissement	272 828,20 €
	TOTAL	1 595 603,41 €		TOTAL	1 595 603,41 €

Personne ne souhaitant prendre la parole, Michel GOUGET procède au vote. Les résultats suivants sont proclamés :

Nombre de délégués en exercice :	214
Nombre de votants :	120
Nombre de voix pour :	120
Nombre de voix contre :	0
Nombre d'abstention :	0

Le comité syndical, à l'unanimité,

⇒ **Constata que la décision modificative n°1 du budget autonome de la Régie SYDER Chaleur s'équilibre en dépenses et en recettes :**

- En section de fonctionnement à hauteur de **34 697,25 €**
- En section d'investissement à hauteur de **1 595 603,41 €**

⇒ **Reconnait la sincérité des crédits inscrits en dépenses et en recettes,**

⇒ **Vote les crédits au niveau des chapitres en section d'investissement et de fonctionnement sans spécialiser aucun article.**

- Budget annexe Photovoltaïque - Affectation des résultats 2022

Didier MOULIN, Vice-président aux Finances appelle les membres du Comité à procéder à l'affectation des résultats de l'exercice 2022, issus du compte administratif du budget annexe photovoltaïque, qui sont les suivants :

Constatant que le compte administratif 2022 fait apparaître :

- Des restes à réaliser

RESTES A REALISER 2022	DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
Investissement	23 233,23 €	35 397,00 €	12 163,77 €
Total des restes à réaliser	23 233,33 €	35 397,00 €	12 163,77 €

- Un excédent de fonctionnement de **179 917,04 €**

Affectation de résultat de fonctionnement de l'exercice

➤ Résultat de l'exercice 2022	+ 88 715,90 €
➤ Résultats antérieurs reportés 2021	+ 91 201,14 €
➤ Résultat à affecter	+ 179 917,04 €

Solde d'exécution d'investissement :

➤ Résultat de l'exercice 2022	- 134 556,21 €
➤ Résultats antérieurs reportés 2021	- 302 341,89 €
➤ Solde d'exécution d'investissement reporté	- 436 898,10 €

Il est proposé au Comité syndical de soumettre au vote l'affectation du résultat de fonctionnement de l'année 2022, comme présenté :

⇒ **Approuve l'affectation du résultat de l'année 2022 comme suit :**

- Affectation en réserves R 1068 en investissement 76 594,43 €
- Report en fonctionnement R 002 103 322,61 €
- Résultat d'exécution d'investissement reporté R 001 - 436 898,10 €

⇒ **Dit que les écritures correspondantes seront inscrites au budget 2023 du budget annexe photovoltaïque,**

⇒ **Constata que les montants des restes à réaliser en section d'investissement, en dépenses, tels que présentés ci-dessus présentent un solde positif de 12 163,77 €**

Personne ne souhaitant prendre la parole, Didier MOULIN procède au vote. Les résultats suivants sont proclamés :

Nombre de délégués en exercice :	214
Nombre de votants :	120
Nombre de voix pour :	120
Nombre de voix contre :	0
Nombre d'abstention :	0

Le comité syndical, à l'unanimité, décide d'affecter les résultats de l'exercice 2022 du budget annexe photovoltaïque conformément à la proposition présentée.

- Budget annexe Photovoltaïque - Approbation de la décision modificative n° 1

Didier MOULIN, Vice-président aux Finances donne lecture à l'assemblée du projet de décision modificative n°1 du budget annexe Photovoltaïque, établi selon les modalités de l'instruction budgétaire et comptable M41.

Il est nécessaire de procéder aux modifications de crédits telles que figurant dans le tableau ci-après pour équilibrer le budget annexe Photovoltaïque suite à la reprise des résultats 2022, des reports, et des opérations financières et comptables nécessaires. La présente décision modificative N°1 a essentiellement pour objet, d'équilibrer les opérations de fonctionnement et d'investissement.

SECTION FONCTIONNEMENT					
Chapitre	Dépenses	Montant	Chapitre	Recettes	Montant
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	103 322,61 €	002	Résultat de fonctionnement reporté	103 322,61 €
	TOTAL	103 322,61 €		TOTAL	103 322,61 €
SECTION INVESTISSEMENT					
Chapitre	Dépenses	Montant	Chapitre	Recettes	Montant
001	Résultat d'investissement reporté	436 898,10 €	10	Dotations, fonds divers et réserves	76 594,43€
			16	Emprunt	244 817,29€
			040	Opération ordre de transfert entre sections	103 322,61 €
RAR 23	Immobilisations en cours	23 233,23 €	RAR 13	Subventions d'investissement	35 397,00 €
	TOTAL	460 131,33 €		TOTAL	460 131,33 €

Personne ne souhaitant prendre la parole, Didier MOULIN procède au vote. Les résultats suivants sont proclamés :

Nombre de délégués en exercice :	214
Nombre de votants :	120
Nombre de voix pour :	120
Nombre de voix contre :	0
Nombre d'abstention :	0

Le comité syndical, à l'unanimité,

⇒ **Constata que la décision modificative n°1 du budget annexe Photovoltaïque s'équilibre en dépenses et en recettes :**

- En section de fonctionnement à hauteur de **103 322,61 €**
- En section d'investissement à hauteur de **460 131,33 €**

⇒ **Reconnaît la sincérité des crédits inscrits en dépenses et en recettes,**

⇒ **Vote les crédits par nature au niveau des chapitres en section de fonctionnement et d'investissement sans spécialiser aucun article.**

- Point à deux ans sur les préconisations du Rapport définitif de la Chambre régionale des comptes Exercices 2014 à 2019

Malik HECHAÏCHI rappelle que la Chambre régionale des comptes (CRC) Auvergne Rhône-Alpes a procédé, dans le cadre de son programme de travail, au contrôle des comptes et de la gestion du SYDER pour les exercices 2014 à 2019.

Dans son rapport définitif du 16 mars 2021, la CRC a émis 7 recommandations :

Recommandation n° 1 : intégrer au nouveau contrat de concession des dispositions visant à la présentation d'un âge moyen du réseau et d'un taux de perte d'électricité au compte rendu annuel du concessionnaire.

Recommandation n° 2 : retracer l'historique des équipements constituant le parc d'éclairage public pour permettre le suivi de son évolution.

Recommandation n° 3 : mettre en place des indicateurs de comparaison des consommations électriques avant et après les travaux de modernisation du réseau d'éclairage public.

Recommandation n° 4 : préciser l'objet des autorisations de programme et améliorer leur suivi ainsi que celui des crédits de paiement.

Recommandation n° 5 : réorganiser la chaîne comptable afin de mettre en œuvre une comptabilité d'engagement, de procéder au rattachement des produits et des charges à l'exercice, et d'inscrire de manière exhaustive les restes à réaliser en recettes et dépenses.

Recommandation n° 6 : fiabiliser l'inventaire physique et comptable.

Recommandation n° 7 : constituer les provisions réglementaires en cas de contentieux.

Il est rappelé que par délibération n° CS_2021_038 du 22 juin 2021, le Comité a pris acte de ce qu'il a été informé du rapport définitif de la CRC.

Au mois de juin 2021, il a été présenté l'état d'avancement des préconisations :

N°	Recommandations	Mises en oeuvre	En cours de mise en oeuvre	À réaliser en 2021
1	Intégrer au nouveau de concession des dispositions visant à la présentation d'un âge moyen du réseau et d'un taux de perte d'électricité au compte rendu annuel du concessionnaire			X
2	Retracer l'historique des équipements constituant le parc d'éclairage public pour permettre le suivi de son évolution		X	
3	Mettre en place des indicateurs de comparaison des consommations électriques avant et après travaux de modernisation du réseau d'éclairage public			X
4	Préciser l'objet des autorisations de programme et améliorer leur suivi ainsi que celui des crédits de paiement		X	
5	Réorganiser la chaîne comptable afin de mettre en œuvre une comptabilité d'engagement, de procéder au rattachement des produits et des charges à l'exercice, et d'inscrire de manière exhaustive les restes à réaliser en recettes et dépenses		X	
6	Fiabiliser l'inventaire physique et comptable		X	
7	Constituer les provisions réglementaires en cas de contentieux		X	

L'article L. 243-9 du code des juridictions financières imposant de présenter les actions entreprises dans un délai d'un an, le Comité syndical a, dans sa délibération n° CS_2022_049 du 14 juin 2022, pris acte des mesures mises en œuvre pour répondre aux 7 recommandations émises par la Chambre régionale des Comptes Auvergne Rhône-Alpes dans son rapport d'observations définitives du 16 mars 2021.

Au bout d'un an, les actions menées au sein des services du SYDER ont permis de satisfaire en totalité à cinq des exigences de la CRC. Il restait au SYDER à mettre en œuvre en totalité la 1^{ère} et la 5^e recommandations.

De plus, il a aussi été convenu qu'un point serait réalisé chaque année, à date, jusqu'à ce que toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre des préconisations aient été prises, que les observations aient bien été suivies et les projets achevés.

Ainsi, l'état d'avancement est de nouveau présenté au Comité.

Concernant la 1^{ère} recommandation : « intégrer au nouveau contrat de concession des dispositions visant à la présentation d'un âge moyen du réseau et d'un taux de perte d'électricité au compte rendu annuel du concessionnaire », le Président précise que les négociations sont toujours en cours avec Enedis mais que le nouveau contrat de concession n'est pas finalisé, certains points n'étant pas encore tranchés.

S'agissant de la 5^e recommandation : « réorganiser la chaîne comptable afin de mettre en œuvre une comptabilité d'engagement, de procéder au rattachement des produits et des charges à l'exercice, et d'inscrire de manière exhaustive les restes à réaliser en recettes et dépenses », elle est désormais totalement mise en œuvre.

Il en résulte l'état d'avancement suivant :

N°	Recommandations	Mises en œuvre	Faites de plus en règle	En cours de mise en œuvre
1	Intégrer au nouveau contrat de concession des dispositions visant à la présentation d'un âge moyen du réseau et d'un taux de perte d'électricité au compte rendu annuel du concessionnaire		X	
2	Retracer l'historique des équipements constituant le parc d'éclairage public pour permettre le suivi de son évolution	X		
3	Mettre en place des indicateurs de comparaison des consommations électriques avant et après travaux de modernisation du réseau d'éclairage public	X		
4	Préciser l'objet des autorisations de programme et améliorer leur suivi ainsi que celui des crédits de paiement	X		
5	Réorganiser la chaîne comptable afin de mettre en œuvre une comptabilité d'engagement, de procéder au rattachement des produits et des charges à l'exercice, et d'inscrire de manière exhaustive les restes à réaliser en recettes et dépenses	X		
6	Fiabiliser l'inventaire physique et comptable	X		
7	Constituer les provisions réglementaires en cas de contentieux	X		

Personne ne souhaitant prendre la parole, Malik HECHAÏCHI procède au vote. Les résultats suivants sont proclamés :

Nombre de délégués en exercice : 214
 Nombre de votants : 120
 Nombre de voix pour : 120
 Nombre de voix contre : 0
 Nombre d'abstention : 0

Le comité syndical, à l'unanimité, prend acte des mesures mises en œuvre pour répondre aux recommandations émises par la Chambre régionale des Comptes Auvergne Rhône-Alpes dans son rapport d'observations définitives du 16 mars 2021.

- Convention de reversement de subvention (Région) Les Haies – éclairage public

Pascal LEBRUN, Vice-président à l'exploitation des réseaux rappelle que la commune de LES HAIES, a délégué au SYDER la compétence « éclairage public ». Elle a décidé de réaliser l'opération « optimisation de l'éclairage public », opération financée par le SYDER dans le cadre de sa démarche performancielle.

Au titre du programme Parcs naturels régionaux, la commune a déposé une demande de subvention pour cette opération auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes le 3 novembre 2021.

Par un arrêté référencé 21 024704 01 du 8 avril 2022, le Président du Conseil régional a attribué à la commune de LES HAIES une subvention d'un montant de 15 000 € pour un montant subventionnable de 30 000 €.

Le SYDER étant maître d'ouvrage et finançant les travaux d'optimisation de l'éclairage public de la commune de LES HAIES, il a été convenu que celle-ci reverse les sommes perçues au titre de la subvention mentionnée ci-dessus.

Pascal LEBRUN indique donc qu'il convient de définir par voie de convention les modalités administratives et financières du reversement par la commune de LES HAIES au SYDER du montant de l'aide allouée au titre de l'optimisation de l'éclairage public de la commune.

Personne ne souhaitant prendre la parole, Pascal LEBRUN procède au vote. Les résultats suivants sont proclamés :

Nombre de délégués en exercice :	214
Nombre de votants :	120
Nombre de voix pour :	119
Nombre de voix contre :	1
Nombre d'abstention :	0

Le comité syndical, à la majorité,

- ⇒ ***Approuve le projet de convention de reversement de subvention à signer entre le SYDER et la commune de LES HAIES au titre de l'opération d'optimisation de son éclairage public,***
- ⇒ ***Autorise le Président à signer ladite convention et tous les documents y afférents.***

- Protocole d'accord transactionnel entre le SYDER - Entreprise RAMPA - Société ACERE Travaux d'enfouissement sur la commune de THURINS

Annick LAFAY, Vice-présidente à l'urbanisme indique qu'un chantier de dissimulation a été réalisé sur la RD 311, sur la commune de THURINS.

Pour ce faire, un marché de maîtrise d'œuvre a été attribué à la société ACERE le 15 janvier 2021. Les études ont été réalisées dans une relative urgence et terminées le 31 août 2021. Dans la foulée, le marché de travaux a été attribué à l'entreprise RAMPA le 8 septembre 2021 pour un montant de 577 482,56 € TTC (acte d'engagement) et le chantier a démarré le 7 octobre 2021.

Très rapidement, les Parties se sont rendues compte de la complexité du chantier et de la sous-estimation de certaines difficultés (obligation de ne travailler que de 9h à 16h, nécessité de fermer les terrassements (rabortages, remblaiements quotidiens) au fur et à mesure pour maintenir la circulation matin et soir, encorbellement, élagage, fort encombrement du sous-sol (câbles, canalisations, rochers, etc), reprise de branchements de télécommunication supplémentaires, élargissement de la tranchée, mise en place d'éclairage provisoire pour les travaux de nuit, pose de fourreaux basse tension.

Il s'est avéré que la société ACERE a sous-estimé dans ses études les difficultés et l'importance du chantier, engendrant une mauvaise estimation initiale du coût de l'opération. De plus, l'entreprise RAMPA a réalisé des prestations sans avoir reçu de validation du SYDER, ni fait de retour au maître d'œuvre ACERE, l'entreprise titulaire et le maître d'œuvre étant régulièrement en désaccord.

Il en résulte, en conclusion, que la mauvaise estimation financière initiale à l'étude par le Maître d'œuvre non reprise immédiatement par le SYDER a engendré une plus-value importante, dès les premières difficultés ou modifications techniques rendues nécessaires par la complexité concrète du chantier.

Annick LAFAY indique que les efforts ont porté sur la réalisation technique du chantier, et les arbitrages entre les Parties ont principalement consisté à assurer la réalisation du chantier sans blocage, au détriment des points d'alertes financiers. La plupart des discussions technico-financières ont porté sur les travaux supplémentaires au détriment de l'estimation des plus-values importantes telles celles liées au terrassement.

Il en est résulté une plus-value totale du marché de travaux s'élevant à 229 613,10 € HT.

Devant l'importance du montant, les Parties se sont rapprochées afin de trouver une solution amiable à cette situation et de solder le marché. Pour ce faire, une réunion s'est tenue dans les locaux du SYDER le 14 février 2023 au cours de laquelle les Parties ont accepté le principe d'une répartition des coûts entre elles.

Elles ont alors arrêté le montant dû par chacune d'entre elles, compte tenu de leur responsabilité dans l'augmentation du coût du chantier.

Afin de définir les conditions administratives et financières de leur accord, les Parties ont convenu de la rédaction d'une convention dont les termes principaux sont les suivants :

- L'entreprise RAMPA reconnaît que sa part de responsabilité dans la plus-value du marché s'élève à 76 500 € HT et qu'elle s'estime intégralement rémunérée et en tant que de besoin indemnisée de toutes les prestations, sujétions et contraintes découlant de l'exécution du marché,
- La société ACERE reconnaît que sa part de responsabilité dans la plus-value du marché s'élève à 20 000 € HT qu'elle s'engage à payer au SYDER dans les conditions prévues dans le protocole,
- En contrepartie des engagements des deux autres parties, le SYDER reconnaît l'existence d'un préjudice pour l'entreprise RAMPA qui s'élève à 153 113,10 € HT,
- Les parties reconnaissent que le protocole a entre elles autorité de la chose jugée et qu'il compense intégralement les coûts supplémentaires engendrés par les aléas et travaux supplémentaires du chantier.

Personne ne souhaitant prendre la parole, Annick LAFAY procède au vote. Les résultats suivants sont proclamés :

Nombre de délégués en exercice :	214
Nombre de votants :	120
Nombre de voix pour :	120
Nombre de voix contre :	0
Nombre d'abstention :	0

Le comité syndical, à l'unanimité,

- ⇒ ***Approuve le protocole d'accord transactionnel à signer entre l'entreprise RAMPA, la société ACERE et le SYDER,***
- ⇒ ***Autorise son Président à signer ledit protocole et tous les documents y afférents.***

- Convention de participation au financement des 13^e Rencontres Nationales des TEPOS

Malik HECHAÏCHI indique que la Communauté de communes des Monts du Lyonnais, composée de 25 communes adhérentes au SYDER, est engagée depuis 2013 dans la démarche Territoire à Energie Positive (TEPOS).

Cette année, la Communauté de communes des Monts du Lyonnais a été désignée lauréate pour organiser avec le CLER réseau pour la transition, les **13^{èmes} Rencontres Nationales des TEPOS** qui auront lieu les 27, 28 et 29 septembre 2023 sur son territoire. Ce rendez-vous sera l'occasion de mettre en avant les avancées et projets des communes membres de la dite Communauté de Communes en termes de transition énergétique et notamment ceux portés en partenariat avec le SYDER.

A cet effet, la Communauté de communes des Monts du Lyonnais a sollicité le SYDER pour un soutien financier pour l'organisation de cette manifestation.

Acteur de premier plan de la transition énergétique et conformément à sa volonté d'organiser ou de collaborer à des actions de sensibilisation et de communication sur les sujets de la transition énergétique prévues au sein de ses statuts, le SYDER souhaite soutenir financièrement ces **13^{èmes} Rencontres Nationales des TEPOS** qui auront lieu sur le territoire de la Communauté de communes des Monts du Lyonnais.

Le Président propose de participer à cette organisation par voie de subvention à hauteur de 10 000 €.

Le Comité syndical est donc sollicité pour approuver le projet de convention de participation au financement des 13^e Rencontres nationales des TEPOS qui définit les conditions administratives et financières du versement de cette subvention.

Personne ne souhaitant prendre la parole, Malik HECHAÏCHI procède au vote. Les résultats suivants sont proclamés :

Nombre de délégués en exercice :	214
Nombre de votants :	120
Nombre de voix pour :	120
Nombre de voix contre :	0
Nombre d'abstention :	0

Le comité syndical, à l'unanimité,

⇒ ***Approuve le projet de convention de participation au financement des 13^e Rencontres nationales des TEPOS,***

⇒ ***Approuve le principe de soutien financier à cet évènement en contribuant par voie de subvention à hauteur de 10 000€,***

⇒ ***Autorise le Président à signer la convention et tous les documents y afférent.***

- Autorisation d'utilisation d'un véhicule de service avec remisage à domicile pour le Président

Jules JOASSARD, Vice-président aux ressources humaines indique que du fait du développement rapide des compétences du SYDER qui s'est engagé dans des politiques ambitieuses de développement des installations photovoltaïques, des chaufferies bois énergies, des bornes IRVE, ainsi que par la mise en œuvre de la démarche performancielle de l'éclairage public, le Président est conduit à se rendre très régulièrement dans les communes du territoire afin de promouvoir et expliquer les différentes démarches et solutions innovantes qui s'offrent aux adhérents permettant de rendre le territoire rhodanien plus respectueux de l'environnement. Il est également amené à se déplacer sur tout le territoire national pour participer à des réunions avec des partenaires privés comme institutionnels, et répondre aux nombreuses sollicitations liées à la politique ambitieuse du Syndicat en matière de développement des énergies renouvelables.

Pour lui permettre de mener à bien ses fonctions, il est proposé au comité syndical d'autoriser le Président à utiliser un véhicule de service du SYDER à titre permanent avec remisage à domicile étant rappelé que le code général des collectivités territoriales permet à l'assemblée délibérante de mettre un véhicule à disposition de ses membres (...) lorsque l'exercice de leurs mandats (...) le justifie ».

Personne ne souhaitant prendre la parole et le Président ne prenant pas part au vote, Jules JOASSARD procède au vote. Les résultats suivants sont proclamés :

Nombre de délégués en exercice :	214
Nombre de votants :	120
Nombre de voix pour :	119
Nombre de voix contre :	0
Nombre d'abstention :	0
N'ayant pas pris part au vote :	1

Le comité syndical, à l'unanimité,

⇒ ***Autorise pour une durée d'un an le Président à utiliser un véhicule de service du SYDER à titre permanent,***

⇒ ***Autorise le Président à remiser ledit véhicule à son domicile.***

COMPETENCE CHALEUR

- Transfert au SYDER de la compétence optionnelle « Production et distribution publique de chaleur et de froid » de la commune de JULLIE

Michel GOUGET, Vice-président au développement des énergies renouvelables rappelle que selon l'article L. 2224-38 du code général des collectivités territoriales, une commune peut transférer à une autorité organisatrice de distribution publique d'électricité, telle le SYDER, la compétence communale relative à la production et à la distribution publique de chaleur et de froid.

Les statuts du SYDER, fixés par arrêté préfectoral, précisent que celui-ci propose à ses communes adhérentes, outre la compétence obligatoire d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité, des compétences optionnelles diverses telles que l'éclairage public, la distribution publique de gaz, la production et distribution publique de chaleur et de froid, ou encore la mobilité propre.

Conformément à ces statuts, l'adhésion d'une commune à une compétence optionnelle proposée par le Syndicat se fait sur demande de la commune, et devient effective après délibérations concordantes du conseil municipal et du Comité syndical, entérinées par arrêté préfectoral.

Il fait part de la demande de la commune de Jullié relative à son adhésion à la compétence optionnelle « production et distribution de chaleur et de froid ».

S'agissant d'une affaire mise en délibération au titre de la compétence optionnelle « production et distribution de chaleur et de froid », il est précisé que, conformément aux statuts du SYDER, seuls les délégués représentant les communes et EPCI adhérent à cette compétence prennent part au vote.

Plus personne ne souhaitant prendre la parole, Michel GOUGET procède au vote. Les résultats suivants sont proclamés :

Nombre de délégués en exercice :	33
Nombre de votants :	23
Nombre de voix pour :	23
Nombre de voix contre :	0
Nombre d'abstention :	0

Les membres du comité syndical adhérent à la compétence optionnelle production et distribution de chaleur et de froid, à l'unanimité, approuvent l'adhésion de la commune de Jullié à cette compétence optionnelle.

COMPETENCE IRVE

- Transfert au SYDER de la compétence optionnelle « Infrastructures de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables » de la commune de PORTE DES PIERRES DORÉES

Sylvain SOTTON, Vice-président à l'électromobilité rappelle que l'article L.2224-37 du code général des collectivités territoriales dispose qu'une commune peut transférer à une autorité organisatrice de distribution publique d'électricité, telle le SYDER, la compétence communale relative à la mise en place d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation d'infrastructures de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables.

Les statuts du SYDER, fixés par arrêté préfectoral, précisent que celui-ci propose à ses communes adhérentes, outre la compétence obligatoire d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité, des compétences optionnelles diverses telles que l'éclairage public, la distribution publique de gaz, la production de chaleur et distribution publique de chaleur, ainsi que, depuis mai 2017, cette compétence optionnelle « Infrastructures de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables ».

Il rappelle au comité que, conformément à ces statuts, l'adhésion d'une commune à une compétence optionnelle proposée par le Syndicat se fait sur demande de la commune, et devient effective après délibérations concordantes du conseil municipal et du comité syndical, entérinées par arrêté préfectoral.

Il expose la demande de la commune de Porte des Pierres Dorées relative à son adhésion à la compétence optionnelle « Infrastructures de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables ».

Cette adhésion se fait dans le cadre du plan de déploiement des infrastructures de charge de véhicules électriques et hybrides mis en œuvre par le SYDER sur le territoire rhodanien et précise que, dans le cadre de ces adhésions, il n'y aura pas de biens mis à la disposition du SYDER par ces communes pour l'exercice de cette compétence, ni aucun contrat en cours dont le Syndicat devrait reprendre l'exécution.

S'agissant d'une affaire mise en délibération au titre de la compétence optionnelle « Infrastructures de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables », il est précisé que, conformément aux statuts du SYDER, seuls les délégués représentant les communes et EPCI adhérent à cette compétence prennent part au vote.

Plus personne ne souhaitant prendre la parole, Sylvain SOTTON procède au vote. Les résultats suivants sont proclamés :

Nombre de délégués en exercice :	61
Nombre de votants :	45
Nombre de voix pour :	45
Nombre de voix contre :	0
Nombre d'abstention :	0

Les membres du comité syndical adhérent à la compétence optionnelle IRVE, à l'unanimité, acceptent l'adhésion de la commune de Porte des Pierres Dorées à la compétence optionnelle « Infrastructures de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables »

PHOTOVOLTAÏQUE

- Approbation de la convention de partenariat avec l'association Centrales villageoises et les sociétés citoyennes de production d'énergie renouvelable du Rhône

Malik HECHAÏCHI indique que l'association des Centrales villageoises a été créée en 2018 afin de mieux faire connaître l'approche territoriale intégrée des Centrales villageoises, la gouvernance citoyenne et le fonctionnement ascendant, de poursuivre les actions de mutualisation (développement d'outils et de services partagés) au service des sociétés locales, de continuer à capitaliser le retour d'expériences et à le diffuser grâce notamment à un fonctionnement solidaire, de renforcer la professionnalisation des projets, en visant la création d'emplois locaux et de poursuivre les expérimentations innovantes, le développement de nouveaux modèles juridiques et financiers, la diversification des projets d'énergie renouvelable et de maîtrise de l'énergie.

L'association regroupe 4 Centrales villageoises : Cévidorées, CVRC (Région de Condrieu), CEVIVAL (Vallons du Lyonnais) et CVPM (Pays mornantais), auxquelles il convient aussi d'associer les sociétés citoyennes : Monts Energies, Soleil Beaujolais, Wattencor et Beaujolais énergie citoyenne.

Il rappelle que le SYDER développe depuis 2016, ses activités de conception, réalisation et exploitation d'installations photovoltaïques sur les bâtiments mais il souhaite aussi massifier la production d'énergie solaire photovoltaïque sur son territoire de manière coordonnée.

Le développement du photovoltaïque passant aussi par des partenariats avec des acteurs locaux, pour des projets de taille plus réduite, afin d'obtenir un maillage le plus fin possible du territoire rhodanien, le Président propose de signer une convention de partenariat avec les centrales villageoises et les Sociétés citoyennes.

Cette convention permettra de définir les modalités d'intervention et de partenariat entre le SYDER, les Centrales villageoises et les sociétés citoyennes, en fonction des projets d'installations photovoltaïques sur le territoire du Rhône.

Le Comité syndical doit se prononcer sur le projet de convention et autoriser le Président à la signer ainsi que tous les documents afférents.

Personne ne souhaitant prendre la parole et Sandrine Arnaud ne prenant pas part au vote, Malik HECHAÏCHI procède au vote. Les résultats suivants sont proclamés :

Nombre de délégués en exercice :	214
Nombre de votants :	120
Nombre de voix pour :	119
Nombre de voix contre :	0
Nombre d'abstention :	0
N'ayant pas pris part au vote :	1

Le comité syndical, à l'unanimité,

- ⇒ ***Approuve le projet de convention de partenariat entre le SYDER, l'association des Centrales villageoises et les sociétés citoyennes de production d'énergie renouvelable,***
- ⇒ ***Autorise le Président à signer ladite convention et tous les documents y afférents.***

ORGANISATION DU SYNDICAT

- Organisation du comité syndical du 19 septembre 2023

Sandrine ARNAUD, Vice-présidente à la Communication informe le Comité syndical que selon l'article 10 du règlement intérieur du SYDER, il convient de définir par délibération le lieu, autre que le siège du syndicat, dans lequel se réunira la future assemblée délibérante.

Elle propose au Comité syndical que la prochaine assemblée délibérante du 19 septembre 2023 se réunisse sur le territoire de la Communauté de communes de Beaujolais Pierres Dorées, et l'informe que le Président se chargera de trouver la salle idoine.

Personne ne souhaitant prendre la parole, Sandrine ARNAUD procède au vote. Les résultats suivants sont proclamés :

Nombre de délégués en exercice :	214
Nombre de votants :	120
Nombre de voix pour :	120
Nombre de voix contre :	0
Nombre d'abstention :	0

Le comité syndical, à l'unanimité, approuve la proposition de la tenue de sa réunion du 19 septembre 2023 sur le territoire de la Communauté de communes de Beaujolais Pierres Dorées.

ECOLOUSTICS

REMISE DES TROPHEES 2023

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne se manifestant pour prendre la parole, le Président remercie l'ensemble des délégués de leur présence et lève la séance à 21 h 00.